



Province de Québec
Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska
MRC de Kamouraska

Le 3 AOÛT 2021

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 3 août 2021, de 19 h 30 à 20h33 en la salle communautaire de l'édifice municipal, au 122A Principale, Saint-André-de-Kamouraska.

Sont présents

| | |
|----------|------------------------------------|
| Monsieur | Gervais Darisse, maire |
| Monsieur | Alain Parent, conseiller |
| Madame | Suzanne Bossé, conseillère |
| Monsieur | Guy Lapointe, conseiller |
| Madame | Ghislaine Chamberland, conseillère |
| Madame | Josianne Sirois, conseillère |

Est absent : Monsieur Benoit St-Jean, conseiller

Le quorum est atteint

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Le maire, M. Gervais Darisse, souhaite la bienvenue aux conseillers. Madame Nathalie Blais fait fonction de secrétaire de la réunion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Josianne Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. Suivi et adoption du procès-verbal du 6 juillet 2021

2021.08.3.133

RÉSOLUTION

Le maire fait un résumé du procès-verbal du 6 juillet 2021. Après que les membres du conseil municipal aient déclaré en avoir pris connaissance et apporté des petites modifications, son adoption est proposée par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

4. Adoption des comptes

2021.08.4.134

RÉSOLUTION

ATTENDU la lecture de la liste des comptes :

Il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la liste des comptes suivants

Voir la liste en date du 31 juillet 2021 au montant total de 41 190,38\$.

5. Embauche d'aide à l'inspecteur municipal

2021.08.5.135

RÉSOLUTION

ATTENDU QUE M. Guy Vaillancourt a été absent pendant un peu plus de 2 mois au printemps et que le travail a pris du retard;

ATTENDU QUE M. Vaillancourt n'a pas été remplacé pour ce qui est de l'entretien des terrains de la municipalité pendant son absence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de M. Marc Plourde, de façon sporadique, afin de palier à l'absence de main-d'œuvre pendant une période en 2021 au tarif horaire de 18\$.

➤ **Le point 6** à l'ordre du jour est reporté à la réunion de septembre

6. Demande de désignation d'un conciliateur, Entente intermunicipale relative à la gestion des matières résiduelles

2021.08.6.136

RÉSOLUTION

ATTENDU QUE la municipalité a convenu d'une *Entente intermunicipale relative à la gestion des matières résiduelles* avec la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska (mandataire) en septembre 2016 et que l'Entente s'est reconduite automatiquement en janvier 2020 pour 3 ans, aucune municipalité ne s'étant prévalu de l'article 16 de ladite entente;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska conteste l'interprétation de l'article 11 faite par la mandataire concernant la facturation des frais de gestion, notamment pour l'année 2021 et a transmis à celle-ci un avis en ce sens le 14 juin 2021 ;

ATTENDU QUE la mandataire n'a pas tenu compte de la position de la municipalité Saint-André-de-Kamouraska et s'est approprié unilatéralement certains fonds de la municipalité Saint-André-de-Kamouraska déboursés à d'autres fins pour payer les frais contestés;

ATTENDU QUE l'article 622 du Code municipal permet à une municipalité de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de désigner un conciliateur pour les aider à trouver un accord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de désigner un conciliateur pour les aider à trouver un accord;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise aux municipalités de Saint-Alexandre-de-Kamouraska comme mandataire et de Saint-Joseph-de-Kamouraska et Sainte-Hélène-de-Kamouraska, parties à l'entente intermunicipale.

7. Renumérotation de certaines adresses civiques sur la 132 Est à Saint-André-de-Kamouraska

2021.08.7.137

RÉSOLUTION

ATTENDU QUE les numéros d'adresses civiques utilisés dans le secteur route 132 Est portent à confusion depuis la fusion de la municipalité en 1987. Au total, 22 numéros civiques se répètent sur la rue Principale;

ATTENDU QU'en 2010, une consultation avait été tenue auprès des citoyens des routes 132 Est, de la route 132 Ouest et de la rue Principale et qu'au terme de cette consultation, le projet qui visait la renumérotation de la route 132 Est et d'une partie du village avait été reporté pour informations complémentaires;

ATTENDU QU'en 2021, au cœur d'une pandémie et avec des habitudes citoyennes différentes, la renumérotation de certaines adresses civiques est devenue urgente;

ATTENDU qu'aux demandes adressées par les services ambulanciers, de sécurité incendie, d'Hydro-Québec, de Bell, et de Vidéotron s'ajoutent celles des livreurs de toutes sortes qui se sont multipliées pendant la pandémie;

ATTENDU QUE la décision de faire seulement les changements sur la route 132 Est a moins de contribuables impactés par des changements qu'en 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal a jugé que c'était le bon moment de procéder aux changements en informant la population concernée de manière à réduire l'impact du changement, en tenant compte des éléments ressortis lors de la consultation de 2010 et en installant des nouvelles plaquettes d'adresses civiques.

8. Participation financière pour Séjour exploratoire « Place aux jeunes » du 4 septembre 2021

2021.08.8.138

RÉSOLUTION

ATTENDU QUE « Place aux jeunes » viendra dans la municipalité pour une visite avec 17 participants le week-end des 3-4-5 septembre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil autorise une somme de 150\$ maximum pour le lunch des participants qui sera préparé et offert par le DEP du village.

9. Demande au ministère des Transports du Québec concernant la vitesse à l'entrée ouest sur la route 132 (Zone tampon)

2021.08.9.139

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT la problématique concernant les excès de vitesse dans une zone où la limite maximale est de 50 km/h, soit à l'entrée ouest du secteur du village (route 132);

CONSIDÉRANT que la situation est préoccupante, car les automobilistes ne respectent pas la limite de vitesse ;

CONSIDÉRANT qu'un responsable au ministère des Transports a fait la suggestion de faire la demande pour avoir une zone Tampon dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

De demander au ministère des Transports du Québec de veiller à trouver une solution comme par exemple l'établissement d'une zone tampon permettant le passage de la limite de 90km/hre à 70 km/hre et 50km/hre, ce qui amènerait une meilleure visibilité à solutionnerait cette problématique de non-respect de la limite permise qui s'avère extrêmement dangereuse à l'entrée ouest du village de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska;

10. Annulation du règlement #3 déterminant les endroits d'affichage des avis municipaux et changement des endroits d'affichage public

2021.08.10.140

RÉSOLUTION

ATTENDU QUE le règlement #3 adopté en 1987 indiquait l'affichage au bureau municipal et à l'église ;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis que ce règlement est désuet et rendu non obligatoire selon l'article 431 du code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le conseil municipal autorise le changement des endroits d'affichage publics pour les avis municipaux qui seront dorénavant au bureau municipal et au Centre des loisirs. Ce changement sera effectif lors de l'installation des deux nouveaux panneaux d'affichage.

11. Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

2021.08.11.141

RÉSOLUTION

ATTENDU la correspondance de la CPTAQ concernant l'implantation d'une risberme, secteur ouest du village ;

ATTENDU que la CPTAQ accorde un délai de 3 mois pour déposer une demande d'autorisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'autorisation pour l'érection d'une risberme, secteur ouest du village.

12. Achat de deux pompes doseuse pour l'eau potable

2021.08.12.142

RÉSOLUTION

ATTENDU QU'une pompe doseuse au réseau d'eau potable est défectueuse;

ATTENDU QUE la municipalité doit détenir un inventaire complet de pièces pour maintenir le réseau d'eau potable en état;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le conseil municipal autorise l'achat de deux pompes doseuses d'un montant de 1 704,21\$ chacune, plus les taxes et le transport, pour faire le remplacement de celle défectueuse et une autre pour constituer un inventaire.

13. Factures à payer

2021.08.13.143

RÉSOLUTION

Il est proposé par Mme Suzanne Bossé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

Bell cellulaire : 97,99\$, Laboratoire BSL: 231,10\$, Purolator : 5,93\$
Quista : 1 135,40 Pour un total de : **1 470,42\$**

14. Questions diverses

M. Gervais Darisse, maire fait un résumé des réunions de la MRC de Kamouraska.

M. Alain Parent, informe le conseil qu'il est prévu une réunion WSP avec le comité prochainement et qu'il en fera un résumé à la prochaine réunion.

15. Correspondance

1. MRC de Kamouraska : Logements locatifs et service de garde
2. Ministère des Transports : Avis de projet expédié au directeur général de l'évaluation env. et stratégie au MELCCC (protection des infrastructures du MTQ)
3. Lettre recommandée par la municipalité de St-Alexandre/ fin à l'entente intermunicipale sur les matières résiduelles au 31 décembre 2022
4. Retour de l'entente signée de KAMEST
5. CPTAQ/ Madame Marie-Hélène Cloutier du lot 4 788 796 sur la route 230

16. Période de questions

La séance étant à huis clos, aucune question n'a été adressée par écrit avant la séance.

— ÉTAT DES DÉPENSES ET DES REVENUS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière remet au Conseil un état des revenus et des dépenses ainsi que deux états comparatifs de l'exercice financier.

17. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Josianne Sirois que la séance soit levée à 20h33.

Maire

Secrétaire

Note :

« Je, Gervais Darisse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire